



Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

80 rue de Reuilly – 75012 PARIS
01 53 30 09 99

Paris, le 04 février 2020

Mesdames et Messieurs les Présidents
de CDG

Le Président
MH n°10-20

Objet : Organisation des élections des Conseils d'administration des Centres de Gestion

Madame la Présidente et Chère Collègue,
Monsieur le Président et Cher Collègue,

L'ordonnance n°2015-579 du 28 mai 2015, prise en application de la loi d'habilitation n°2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, a opéré le transfert de l'organisation matérielle des élections au conseil d'administration et aux conseils d'orientation placés auprès des délégués régionaux ou interdépartementaux du CNFPT et aux conseils d'administration des CDG.

Les articles 3, 4, 5, 8, 14, 15 et 17 du projet de décret, pris en application de cette ordonnance, prévoient de nouvelles modalités d'organisation des élections pour les membres du conseil d'administration et du collège spécifique des Centres de gestion, le Président de chaque CDG étant désormais responsable des élections en lieu et place du Préfet du département.

Organisées dans les quatre mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux, un arrêté du Président du Centre de gestion définit les modalités d'organisation des élections, fixe la composition de la commission en charge des opérations et la date des opérations électorales.

Il a été proposé et accepté, lors de notre Assemblée générale du 29 janvier dernier, de fixer une date nationale d'élection des Conseils d'administration des CDG, qui permettra également de valoriser notre organisation. Ainsi, nous convions l'ensemble des CDG à prévoir l'organisation de ces élections le 26 juin 2020.

Enfin, nous vous précisons que, selon nos derniers échanges avec la DGCL, le projet de décret précité doit être publié au mois de mars, avant le renouvellement général des conseils municipaux.

Je vous prie de recevoir, Madame la Présidente et Chère Collègue, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments dévoués.

et aux vôtres,

Le Président,

Michel HIRIART
Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Atlantiques